

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 114

présenté par
M. Berdoati-----
ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer à la dernière occurrence du mot:

« biens »,

le mot :

« objets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.